



Grenelle de l'environnement, développement durable, biodiversité, dérèglement climatique, écocitoyenneté, circulations douces : des espoirs ou des menaces dont on entend beaucoup parler. Nous sommes tous concernés, nous devons agir.

Rejoignez et soutenez ADIV-Environnement pour l'aider à préserver notre cadre de vie. ADIV-Environnement est une association agréée « protection de l'environnement »

Son action déterminée a contribué à préserver votre environnement face à des menaces importantes (déboisement des bois de Vaux, lutte contre le circuit de Formule 1, par exemple).

Elle est active sur de nombreuses questions, en particulier :

- Combat juridique contre la déviation de la RD154 à travers le bois de Verneuil et la plaine de Chapet.
- Les aménagements prévus dans le cadre de l'OIN « Opération d'Intérêt Nationale » sur le territoire de la CA2RS « Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine » : urbanisation massive, création de ponts, de routes, devenir des espaces verts, des terres agricoles.
- Les différents projets prévus dans les communes : port de Triel-sur-Seine, base de loisirs, aéroport des Mureaux, liaison 2X2 voies Achères-Vernouillet, etc.

L'association est reconnue comme interlocutrice pour les questions d'environnement auprès des municipalités de Verneuil-sur-Seine (Commission Cadre de vie, développement durable) et Vernouillet (Agenda 21). Au niveau local elle suit les sujets d'environnement sur les communes d'Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Triel-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine et Vernouillet.

Votre soutien donnera à ADIV-Environnement les moyens de continuer à défendre notre environnement.

Bon de versement pour mon adhésion ou mon soutien à ADIV-Environnement en 2011.

Je soussigné(e) :

- Nom : _____ Prénom : _____
- Domicile : _____

- Téléphone : _____ Adresse e-mail : _____

1. Souhaite adhérer ou renouveler mon adhésion à ADIV-Environnement :

- Membre actif : cotisation de 15 € au minimum : €
- Membre bienfaiteur : cotisation de 30 € au minimum : €

2. Souhaite, sans pour autant adhérer à ADIV-Environnement, lui apporter mon soutien :

- Soutien €

Versement par chèque libellé à l'ordre de **ADIV-Environnement** et à adresser à :
ADIV-Environnement, 10, allée des Chevreuils, 78480 Verneuil-sur-Seine

Signature :

IMPORTANT :

ADIV-Environnement a reçu l'autorisation de la Direction Générale des Impôts de Versailles (Réf. : 2006/594 ASS) de délivrer des reçus fiscaux qui vous permettront de déduire de vos impôts 66% des sommes versées à ADIV-Environnement (au titre de la cotisation et/ou du soutien) dans la limite de 20% de votre revenu.

Ce qui veut dire, par exemple, que pour un versement de 60 €, vous bénéficierez d'une déduction fiscale de 40 € sur vos impôts 2011 ; votre dépense effective ne sera donc que de 20 €.

ADIV-Environnement

Association loi 1901 enregistrée à la Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye le 5/07/91 sous le n°06213

Agréée « Association protection de l'environnement » par décret préfectoral N°09-057/DDD du 5 mai 2009

Adresse de l'Association : 10, allée des Chevreuils 78480 Verneuil-sur-Seine.

Adiv78480@yahoo.fr

[Site : www.adiv-environnement.org](http://www.adiv-environnement.org)